



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Groupe de rédaction No.3 sur la définition, le traitement et la protection des investisseurs et des investissements

ORDRE DU JOUR

Réunion du 26 mars 1997

GROUPE DE RÉDACTION NO.3 SUR LA DÉFINITION, LE TRAITEMENT ET LA PROTECTION DES INVESTISSEURS ET DES INVESTISSEMENTS

Ordre du jour

26 mars 1997

1. **Adoption de l'ordre du jour** DAFFE/MAI/DG3/A(97)3

2. **Approbation du compte rendu succinct de la réunion des 24-25 février 1997** DAFFE/MAI/DG3/M(97)2

3. **Dispositions sur le non-abaissement des normes**

Pour référence
Rapport au Groupe de négociation DAFFE/MAI/DG3(97)4
Note de la présidence DAFFE/MAI/DG3(97)5

4. **Article concernant la formulation des réserves spécifiques des pays**

Pour référence
Libéralisation et formulation des réserves spécifiques des pays DAFFE/MAI/(97)11

5. **Propriété intellectuelle**

Pour référence
-- Rapport au Groupe de négociation DAFFE/MAI/DG3(97)4
-- Note d'une délégation DAFFE/MAI/DG3/RD(97)4
-- Note d'une délégation DAFFE/MAI/RD(96)46
-- Notes d'une délégation DAFFE/MAI/DG3/RD(96)11
DAFFE/MAI/DG3/RD(97)7
-- Extrait de dispositions du traité sur la
Charte de l'énergie DAFFE/MAI/DG3/RD(97)9

6. **Rapport au Groupe de négociation**

7. **Travaux futurs/Autres questions**

Notes concernant l'ordre du jour

Point 3 : Disposition concernant le non-abaissement des normes

Le Groupe de rédaction est invité à préparer, à la lumière des résultats des discussions de février [DAFFE/MAI/DG3(97)4], un projet de texte de disposition appelant les parties à l'AMI à ne pas abaisser leurs normes pour attirer l'investissement.

Point 4 : Article concernant la formulation des réserves spécifiques des pays

Le Groupe de rédaction est invité à examiner une note de la Présidence, qui contiendra un projet de disposition concernant la formulation des réserves spécifiques des pays. Ce projet de texte tient compte des discussions antérieures sur la question de la libéralisation et de la formulation des réserves des pays spécifiques des pays [DAFFE/MAI(97)11 et l'extrait joint de DAFFE/MAI(97)1].

Point 5 : Propriété intellectuelle

Le Groupe de rédaction et les experts de la propriété intellectuelle, qui se réuniront le 24 et, si nécessaire, le 25 mars 1997, sont invités à élaborer des propositions, y compris, le cas échéant des propositions de texte, sur les questions concernant la propriété intellectuelle, y compris littéraire et artistique.

Point 6 : Rapport au Groupe de négociation

Le Groupe devrait faire rapport au Groupe de négociation sur les points 3, 4 et 5 à sa réunion des 24-27 mars 1997.

Annexe

MANDAT REVISE DU GROUPE DE REDACTION N°3

1. Le Groupe de rédaction, ouvert à la participation de toutes les délégations, est chargé de rédiger des propositions de solution aux questions qui n'ont pas été réglées dans les textes et commentaires consolidés.
2. Le Groupe préparera en particulier un projet de texte concernant :
 - a. Les questions relatives à la propriété intellectuelle, y compris littéraire et artistique.
 - b. Une disposition appelant les parties à l'AMI à ne pas abaisser leurs normes pour attirer l'investissement.
 - c. Un article relatif à la formulation des réserves spécifiques des pays.
3. Le Groupe fera rapport au Groupe de négociation sur les points visés au paragraphe 2 en mars 1997 et sur les autres points qu'il jugera utiles.